



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E27008

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2024

ÉDITÉ LE 29/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : SAS

Capital : 96 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 89 B 411

Siret : 350 222 477 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 080505 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD A129807814

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD A129807814

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : HABITAT CONFORT D'ALSACE

7, RUE JEAN MONNET
B.P. 98058
ECKBOLSHEIM
67038 STRASBOURG CEDEX 2
Téléphone : 03 88 10 14 34

Fax : 03 88 10 27 33

Portable :

Site Internet : www.hca67.fr

E-mail : contact@hca67.fr

Responsabilité légale :
ESPOSITO XAVIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.